



DEMANDE DE TITRE DE TRANSPORT

Année scolaire: 2010/2011

A adresser **dès le mois de juin** à:

Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France - Service Transports
110 rue des Moulins – BP 70341 - 57608 FORBACH cedex

N° Vert 0 800 201 419

☎ 03.87.85.42.57 - Site internet : www.agglo-forbach.fr

1ère DEMANDE

1 – Identité de l'élève – A compléter en lettres majuscules

Nom : Prénom :
 Date de naissance :
 Sexe (1) : M F
 Régime (1) : Demi-pensionnaire Externe Interne

2 – Représentant légal (père, mère, famille d'accueil) – A compléter en lettres majuscules

Nom: M., Mme, Mlle (2) : Prénom :
 Adresse :
 Complément d'adresse :
 Code postal : Commune :
 Téléphone fixe : Mobile :

3 – Scolarité

Commune de scolarité :
 Nom de l'établissement (collège, lycée, lycée technique ou professionnel) :

Classe (1) :

Collège	Lycée
<input type="checkbox"/> 6 ^{ème} <input type="checkbox"/> 6 ^{ème} SEGPA <input type="checkbox"/> 5 ^{ème} <input type="checkbox"/> 5 ^{ème} SEGPA <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} SEGPA <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} SEGPA <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} d'accueil <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} A et S <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} d'insertion <input type="checkbox"/> CLAD (Classe d'Adaptation pour étrangers) <input type="checkbox"/> UPI <input type="checkbox"/> Autre, à préciser:	<p><u>Enseignement général et technique:</u></p> <input type="checkbox"/> Seconde <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} technologique <input type="checkbox"/> Première <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} DP6H <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} d'adaptation <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} technologique <input type="checkbox"/> Terminale <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} DP6H <p><u>Enseignement professionnel:</u></p> <input type="checkbox"/> Seconde <input type="checkbox"/> Première <input type="checkbox"/> Terminale <p><u>BEP:</u></p> <input type="checkbox"/> Seconde professionnelle <input type="checkbox"/> Terminale BEP
	<p><u>CAP:</u></p> <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année <input type="checkbox"/> Terminale CAP <p><u>BP:</u></p> <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année <p><u>Dispositif DIJEN:</u></p> <input type="checkbox"/> CIFPDA – MOREA – ITHAQUE – CEFA (barrer la mention inutile) <p><u>Autre:</u></p> <input type="checkbox"/> Redoublement <input type="checkbox"/> DIMA <input type="checkbox"/> Ecole de la 2 ^{ème} chance <input type="checkbox"/> FCIL A préciser :

4 – Transport demandé:

Commune de départ (point de montée) :
 Arrêt (nom de l'arrêt dans la commune de montée) :
 Point de correspondance (s'il y a lieu) :
 Point de descente :

Date à partir de laquelle le transport est utilisé :
 Service utilisé : Ligne urbaine n°:
 Ligne régulière TIM n°:
 Circuit spécial :
 Fréquence : 1 A-R Libre circulation
 Nom du transporteur ou référence du circuit spécial :

5 – Cadre réservé à l'établissement scolaire

Le chef d'établissement certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette demande d'inscription.
 Signature et cachet :

6 – A compléter par le représentant légal

Le représentant légal reconnaît avoir pris connaissance des instructions jointes au verso et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.

Fait à : Signature
 Le :

(1) Cocher la case utile
 (2) Rayer la mention inutile

LES FAMILLES SONT INVITEES A PRENDRE IMPERATIVEMENT CONNAISSANCE DES INSTRUCTIONS CI-DESSOUS

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR CE QUESTIONNAIRE

CADRE 1: Identité de l'élève

A compléter avec soin en lettres majuscules

CADRE 2: Représentant légal

A compléter avec soin en lettres majuscules

CADRE 3: Scolarité

A compléter avec soin pour le suivi de l'évolution de l'élève

CADRE 4: Transport demandé

La "Commune de départ" est bien le lieu du point de montée dans le véhicule (se limiter au nom de la commune ou commune suivie du nom de quartier ou de l'annexe, si cette dernière indication est caractéristique du lieu). Très souvent le point de montée se confond avec la commune "adresse" de l'élève, mais il arrive qu'il soit différent.

Si le transport utilisé est une ligne urbaine, indiquer le nom du transporteur et le numéro référence de la ligne.

Si le transport utilisé est une ligne régulière, indiquer le nom du transporteur et le numéro référence de la ligne.

Si le transport utilisé est un "circuit spécial", indiquer, si possible, le code de ce circuit (ex. CC01)

Si le nom de code n'est pas connu, se contenter, si possible, d'indiquer le nom du transporteur.

CADRE 5: Attestation du chef d'établissement

A compléter par le chef d'établissement scolaire.

CADRE 6: Signature du représentant légal

A compléter uniquement pour une première demande.

IMPORTANT

TITRE DE TRANSPORT

Le titre de transport permet de garantir l'accès aux véhicules de transport.

L'apposition de la photo est obligatoire et il convient de présenter la carte au chauffeur et valider son titre de transport à chaque montée dans le véhicule.

En cas de perte, vous devrez faire établir un duplicata en vous adressant à l'une des agences commerciales du réseau Forbus Intercity.

CHANGEMENT EN COURS D'ANNEE

Pour tout changement en cours d'année ayant une incidence sur le transport, vous voudrez bien prendre l'attache du service transport afin que les modifications soient prises en compte dans les meilleurs délais, au numéro de téléphone suivant :



DELAIS A RESPECTER

Les transports scolaires nécessitent une organisation rigoureuse qui impose des délais très stricts en matière de remise des demandes de titre de transport.

Pour le bon fonctionnement de la rentrée scolaire de septembre, il est impératif de faire parvenir ces demandes à la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France – Service Transport courant juin.

SECURITE ET DISCIPLINE

Les élèves sont soumis à la même discipline que celle qui est exigée à l'intérieur de l'enceinte d'un établissement scolaire, à l'occasion des opérations d'embarquement dans les véhicules, de débarquement, ou pendant le transport proprement dit.

La sécurité du transport en dépend.

Tout élève est donc tenu, à l'intérieur des véhicules, de respecter le règlement intérieur et de se soumettre aux injonctions du chauffeur et des contrôleurs.

La Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, responsable desdits transports, se réserve la possibilité de prononcer à l'encontre de tel ou tel élève, les sanctions appropriées, pouvant aller jusqu'à l'exclusion – temporaire ou définitive – du bénéfice des transports scolaires, chaque fois que les circonstances et la sécurité l'exigeront.